



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 09/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LEBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POUWELS,

Date de la convocation
03/04/2026

Procuration(s) :

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

Délibération 29-2026

Objet Représentant auprès du Syndicat d'énergie vaclusien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les art L5211-7 et L5211-8 et L51212-7

Considérant que les statuts prévoient pour la commune un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au Syndicat d'énergie vaclusien

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune pour représenter la commune au titre

- Des compétences obligatoires prévus aux statuts
- De la compétence optionnelle éclairage public, option A

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret aux nominations et aux présentations et de voter à main levée

Considérant la candidature de Laurent CARRE, comme délégué titulaire, Daniel LECUYER comme délégué suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de voter à main levée
- **PROCEDE** à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant
- **Ont été proclamés**

Délégué titulaire : Laurent CARRE

Délégué suppléant Daniel LECUYER

UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Brigitte NEF

Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

09/04/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 29-2026